

Manuel sur la sécurité électriques pour les propriétaires

À L'INTÉRIEUR DE LA MAISON



Electrical
Safety
Authority



LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE À L'INTÉRIEUR DE LA MAISON

Risques électriques courants	4
Prévention des chocs électriques	6
Achat de produits électriques	6
Rénovations domiciliaires	7
Notifications et inspections	7
Travaux d'électricité exécutés par soi-même (DIY)	8
Engager un entrepreneur électricien agréé	8
Le blogue <i>Power Your Life</i>	9
Sécurité contre les tempêtes	9
Pannes de courant et rétablissement du courant	9
Surcharges de courant	10
Inondations	10
Véhicules électriques et systèmes de recharge	11

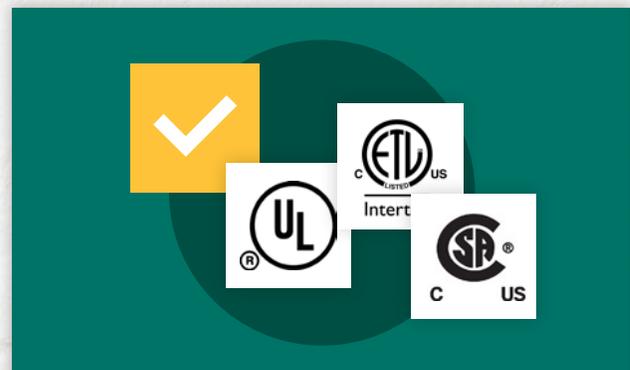
Assurer votre sécurité, celle de votre maison et de votre famille est votre première préoccupation. Nous avons de nombreux conseils faciles à suivre pour que vous et vos proches soyez à l'abri des blessures causées par l'électricité.

LES PRINCIPAUX CONSEILS DE L'ESA :



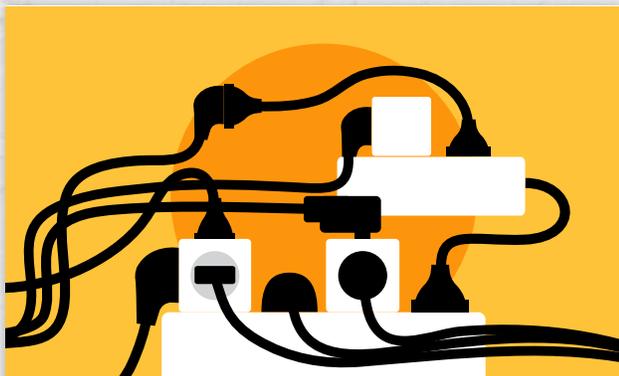
Si vous engagez quelqu'un pour effectuer des travaux d'électricité, il doit être titulaire d'une licence.

Demandez à votre électricien son numéro de licence ECRA/ESA.



N'achetez que des produits électriques portant un symbole de certification.

Exemples courants. Pour obtenir la liste complète des symboles de certification reconnues, consultez le site suivant : esasafe.com/approvalmarks.



Ne reliez pas les cordons d'alimentation ou les rallonges.

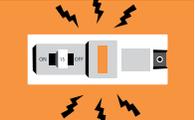


Il n'y a pas de choc électrique sans danger.

RISQUES ÉLECTRIQUES COURANTS

Faites attention à ces risques électriques courants dans la maison et apprenez à les éviter.

RISQUE	QUEL EST LE RISQUE ?	COMMENT L'ÉVITER
<p>Cordons endommagés</p> 	<p>Les rallonges ou les extrémités de cordon effilochées ou endommagées peuvent exposer les fils, ce qui peut entraîner des risques d'électrocution et d'incendie. Les rallonges utilisées de manière incorrecte ou comme câblage permanent peuvent également présenter des risques d'électrocution et d'incendie.</p>	<p>Remplacer les cordons endommagés, les cordons de taille insuffisante et retirer-les de sous le tapis. N'utilisez pas de cordons conçus pour l'intérieur à l'extérieur.</p> <p>Contactez un entrepreneur électricien agréé pour ajouter des prises ou des circuits supplémentaires.</p>
<p>Prises de courant</p> 	<p>Les prises en « pieuvre », celles qui ont trop d'appareils branchés, peuvent surchauffer et présenter des risques d'incendie.</p>	<p>Contactez un entrepreneur électricien qui agréé pour ajouter des prises ou des circuits supplémentaires, ou utilisez une barre d'alimentation approuvée.</p>
<p>Mise à la terre inadéquate</p> 	<p>Une mise à la terre incorrecte présente un risque d'électrocution. Recherchez les troisièmes broches manquantes ou les adaptateurs de deux à trois broches.</p>	<p>Contactez un entrepreneur électricien agréé si le câblage de votre domicile doit être mis à jour.</p>
<p>Produits électriques non approuvés</p> 	<p>Les produits électriques non approuvés peuvent présenter des risques d'électrocution et d'incendie, particulièrement lorsque les produits sont achetés en ligne.</p>	<p>Recherchez le symbole d'un organisme de certification reconnu sur tout produit électrique que vous achetez. Il représente à la fois la sécurité et la valeur du produit.</p>

RISQUE	QUEL EST LE RISQUE ?	COMMENT L'ÉVITER
<p>Fusibles ou circuits qui sautent ou disjonctent</p> 	<p>Des fiches ou des prises surchauffées, des fusibles qui sautent ou des circuits qui disjonctent fréquemment indiquent une surcharge du circuit ou un câblage ou un équipement électrique éventuellement défectueux, ce qui peut provoquer un choc électrique ou un risque d'incendie.</p>	<p>Vérifiez régulièrement l'existence de ces dangers et si vous en détectez la présence, contactez un entrepreneur électricien agréé dès que possible.</p>
<p>Des lumières qui clignotent</p> 	<p>Une lumière faible, vacillante ou clignotante peut être le signe d'une connexion lâche dans un circuit ou une installation d'éclairage, ou votre service d'électricité et peut présenter un risque de choc électrique ou d'incendie.</p>	<p>Si vous détectez une lumière faible, vacillante ou clignotante dans votre maison, contactez un entrepreneur électricien agréé.</p>
<p>Prises de courant DDFT qui ne fonctionnent pas lorsqu'elles sont testées</p> 	<p>Un DDFT (disjoncteur différentiel de fuite à la terre) défaillant augmente les risques de choc électrique.</p>	<p>Testez les prises DDFT (disjoncteur différentiel de fuite à la terre) à tous les mois ou selon les instructions du fabricant, pour vérifier leur bon fonctionnement. Les prises DDFT défectueuses peuvent être identifiées en appuyant sur le bouton de test— si le courant reste allumé après que vous avez appuyé sur le bouton de test, votre DDFT est défectueux. Les défauts sont plus fréquentes avec les produits DDFT plus âgés. Contactez un entrepreneur électricien agréé pour remplacer les prises DDFT défectueuses.</p>



PRÉVENTION DES CHOCS ÉLECTRIQUES

Même un choc de faible voltage peut avoir de graves effets secondaires à long terme, notamment des pertes de mémoire, de l'anxiété et des picotements. Voici ce que vous pouvez faire pour les éviter.

Des solutions simples pour faire de votre maison une zone sécuritaire :

- 1 Remplacer les plaques de couverture des prises manquantes ou brisées.
- 2 Installer des dispositifs de sécurité pour les prises afin de protéger les enfants contre les chocs électriques.
- 3 Garder les cordons d'alimentation hors de portée des mains et de la bouche des enfants.
- 4 Brancher et débrancher de façon sécuritaire — Ne surchargez jamais les prises en branchant trop de cordons et n'arrachez pas les cordons du mur.
- 5 Remplacer les cordons endommagés et n'utilisez des rallonges que temporairement.
- 6 Installer des disjoncteurs différentiels de fuite à la terre (DDFT) dans toutes les pièces où il y a de l'eau pour protéger contre les chocs électriques.
- 7 N'engager qu'un entrepreneur électricien agréé pour effectuer des travaux d'électricité dans votre domicile. Demander à voir leur numéro de licence ECRA/ESA.

Vous cherchez d'autres façons de rendre votre maison sécuritaire ? Visitez le site : esasafe.com/Prévention-de-décharges-électriques

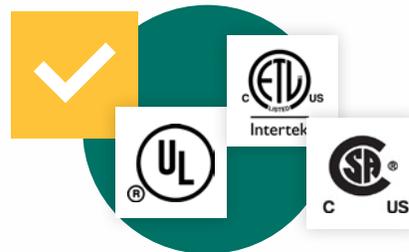


ACHAT DE PRODUITS ÉLECTRIQUES

Tous les produits électriques ou les équipements électriques utilisés, vendus, exposés ou annoncés pour la vente en Ontario doivent être approuvés par un organisme de certification ou d'évaluation accrédité. Recherchez les symboles.

Les produits électriques doivent porter le symbole ou l'étiquetage officiel d'un organisme de certification ou d'évaluation accrédité ; cela indique que la sécurité du produit a été évaluée de manière indépendante. L'installation et le raccordement d'équipements électriques non approuvés sont contraires à la loi et mettent les personnes en danger.

Assurez-vous de rechercher le symbole ou l'étiquetage avant d'acheter, d'installer ou d'utiliser un produit électrique.



Exemples courants

Pour la liste complètes des symboles de certification reconnus, visitez le site : esasafe.com/approvalmarks

RÉNOVATIONS DOMICILIAIRES

Si votre projet de rénovation domiciliaire implique de nouveaux câbles ou dispositifs électriques ou la réparation, le remplacement d'anciens câbles ou dispositifs, respectez la loi et faites-le en toute sécurité. Voici ce que vous devez savoir pour éviter que votre rêve de rénovation ne se transforme en cauchemar.

Notifications et inspections

Presque tous les travaux d'électricité exigent qu'une notification de travaux soit soumise à l'ESA. Une notification de travaux électriques crée un rapport permanent concernant les travaux électriques qui ont été exécutés dans votre domicile et déclenche un processus de révision par l'ESA. Il s'agit d'une protection supplémentaire pour vous et votre famille.

1 La personne qui effectue les travaux électriques (vous ou votre entrepreneur électricien agréé) doit soumettre une notification de travaux à l'ESA avant ou dans les 48 heures suivant le début des travaux. Contactez le 1 877 ESA-SAFE (372-7233) à cette fin.

- *La personne qui effectue les travaux d'électricité doit soumettre la notification. Ne soumettez jamais une notification au nom de quelqu'un d'autre.*
- *Un permis de construction n'est pas la même chose qu'une notification de travaux électriques – vous pouvez avoir besoin d'obtenir un permis et de soumettre la notification de travaux électriques.*

2 Le responsable de la notification doit appeler l'ESA dès que possible une fois que l'installation électrique est prête à être inspectée. Les installations électriques ne peuvent être dissimulées sans l'autorisation de l'ESA.

- *Les inspections ont lieu pour votre sécurité et celle de votre famille, afin de s'assurer que les travaux d'électricité sont conformes au Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario (CSRIEO). Le processus peut varier en fonction du projet et de l'évaluation des risques de l'ESA.*

3 Une fois que les travaux d'électricité sont examinés et approuvés, l'ESA émettra un **Certificat d'acceptation** qui confirme que les travaux électriques sont conformes au CSRIEO. Il s'agit d'un document important pour les fins d'assurance, lors de la revente et pour la tranquillité d'esprit.

Pour plus de renseignements, visitez le site : esasafer.com/Avis-et-inspections



Travaux d'électricité exécutés par soi-même (DIY)

Les propriétaires ont la possibilité d'exécuter eux-mêmes les travaux d'électricité dans leur maison. Cependant, vous êtes le seul à pouvoir effectuer les travaux électriques. Des amis, des membres de la famille ou des voisins ne peuvent pas procéder à des installations électriques dans votre maison.

Les travaux d'électricité peuvent être incroyablement complexes et dangereux et, s'ils ne sont pas effectués correctement, ils peuvent entraîner des dommages matériels et mettre des proches en danger. Voici ce que vous devez savoir pour les exécuter en toute sécurité :

1 Respectez le Code de sécurité relatif aux installations électrique de l'Ontario (CSRIEO)

- Avant de commencer votre projet, familiarisez-vous avec la dernière version du CSRIEO et voyez comment elle s'applique à votre projet.

2 Planifiez votre projet de travaux électriques exécutés par vous-même

- Lorsque vous avez pris connaissance de la dernière version du CSRIEO et que vous avez établi vos plans, vous pouvez commencer à travailler sur votre projet. Soumettez une notification de travaux à l'ESA dans les 48 heures suivant le début des travaux. Contactez le 1 877 ESA-SAFE (372-7233)

3 Faites examiner vos travaux

- Demandez à l'ESA d'examiner les travaux dès qu'ils sont terminés. Ne dissimulez pas les travaux avant que l'ESA les ait examinés. Le processus d'inspection peut varier selon les projets.

Pour en savoir plus sur les travaux électriques exécutés par soi-même, visitez le site : esasafe.com/Projets-de-bricolage-électriques.

L'ESA recommande toujours d'engager un entrepreneur électricien agréé. Il disposera de l'équipement, de la formation et de l'expertise nécessaires à l'exécution des travaux.

Engager un entrepreneur électricien agréé

En Ontario, si vous engagez quelqu'un pour effectuer des travaux d'électricité dans votre maison, la loi exige qu'il soit un entrepreneur électricien agréé (EEA).

Un EEA a l'expertise, l'équipement et la formation pour accomplir les travaux en toute sécurité. L'embauche d'une mauvaise personne peut entraîner des dommages matériels importants, voire la perte de vies humaines.

Tous les entrepreneurs électriciens agréés :

- ont un numéro de licence ECRA/ESA
- doivent être pleinement couverts par une assurance
- s'occuperont des notifications de travaux à l'ESA
- sont qualifiés pour exécuter des travaux électriques
- peuvent fournir un Certificat d'acceptation de l'ESA
- peuvent fournir des références.

Visitez le site esasafe.com/Trouver-le-bon-entrepreneur pour en savoir plus sur les différents types d'entrepreneurs électriciens.

Visitez également le site esasafe.com/unlicensed pour des conseils sur la façon d'identifier des entrepreneurs électriciens qui ne sont pas agréés.

Le blogue *Power Your Life*

Le blogue d'ESA « Power Your Life » propose des ressources, des idées inspirantes et des conseils utiles pour que vous puissiez réaliser une rénovation qui soit à la fois tendance et alimentée de façon performante. Nous proposons des idées pour l'intérieur de la maison (sous-sols, bureaux à domicile, cuisines, salles de bains et salles de lavage) et pour l'extérieur de la maison (piscines, aménagements paysagers et éclairage).

Visitez le site : esasafe.com/poweryourlife



SÉCURITÉ CONTRE LES TEMPÊTES

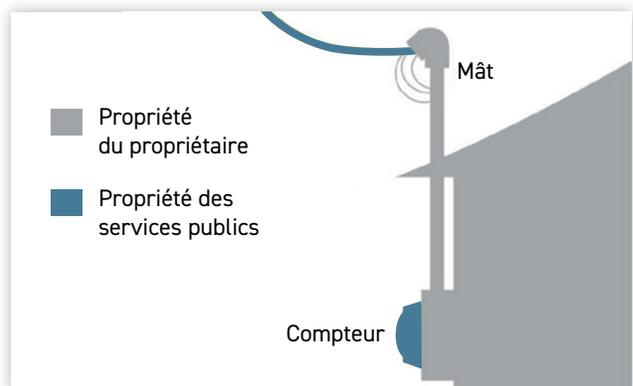
Les tempêtes violentes sont une réalité en Ontario, et elles peuvent présenter de graves dangers électriques, non seulement à l'extérieur de votre maison, mais aussi à l'intérieur. Assurez-vous d'être prêt grâce aux conseils de sécurité en cas de tempête qui suivent.

Pannes de courant et rétablissement du courant

Les pannes de courant sont souvent causées par de la pluie verglaçante, des tempêtes de grésil et/ou des vents violents qui endommagent les lignes électriques et l'équipement. Les vagues de froid ou de chaleur peuvent également surcharger le système électrique. Il est important de se préparer à des pannes de courant prolongées et de savoir comment accélérer le processus de rétablissement du courant.

- En tant que propriétaire, vous êtes responsable des réparations de votre propre équipement qui commencent généralement là où les fils sont fixés à la maison. Pour les installations aériennes, le fil qui va du poteau à la maison appartient généralement au fournisseur d'électricité ; mais les fils à l'intérieur du mât/tuyau, le mât, la base du compteur et ceux attachés à ou dans la maison vous appartiennent.

- Si cet équipement est endommagé, vous devez le faire réparer avant que le fournisseur d'électricité puisse rétablir le courant en toute sécurité.
- Contactez un [entrepreneur électricien agréé](#) pour effectuer les réparations. Faire appel à quelqu'un d'autre qu'un entrepreneur électricien agréé retardera le rétablissement du courant.



Surcharges de courant

Les surcharges de courant peuvent endommager l'équipement électrique dans votre maison. L'équipement électrique est conçu pour des tensions spécifiques, de sorte que des augmentations inattendues résultant d'une surcharge peuvent causer des dommages et créer un risque à la sécurité électrique.

Après une surcharge, vérifiez vos appareils électroniques et vos équipements de sécurité électrique pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement. Ceux-ci comprennent :

- les disjoncteurs différentiels de fuite à la terre (DDFT)
- les disjoncteurs d'amorçage d'arcs électriques (DAAE)
- les détecteurs de fumée et/ou de monoxyde de carbone branchés au système électrique de votre maison

Une inspection visuelle ne vous permettra pas de savoir si vos appareils électroniques sont endommagés. Vous devez localiser et utiliser le bouton de test (suivez les instructions du fabricant) pour vérifier si les appareils fonctionnent toujours.

Trouvez plus de conseils sur la sécurité contre les tempêtes à l'adresse :

esasafe.com/Sécurité-en-cas-de-tempête



Inondations

Lorsque l'eau entre en contact avec des systèmes électriques, il existe un risque de choc électrique qui peut vous blesser gravement ou vous tuer. L'électricité peut également circuler dans l'eau ou sur un sol humide et provoquer un choc électrique grave.

- N'allez pas dans votre sous-sol si l'eau se trouve au-dessus du niveau des prises électriques, des plinthes chauffantes, de la fournaise ou près de votre panneau électrique.
- Appelez immédiatement votre service d'électricité local si l'eau est montée au-dessus des prises de courant, des plinthes chauffantes ou de votre fournaise, si elle recouvre les cordons d'alimentation ou si elle se trouve près du panneau électrique. Faites en sorte que le fournisseur d'électricité coupe l'alimentation de votre maison.
- Faites attention aux lignes électriques tombées ou qui pendent dans les zones touchées par les inondations. Si vous en apercevez une, restez éloigné d'une distance d'au moins un autobus scolaire (10 mètres). Contactez le 9-1-1 et votre service d'électricité local pour le signaler.

Si votre système électrique a été affecté par une inondation, vous devrez peut-être attendre que votre fournisseur d'électricité rétablisse le courant dans votre propriété. **Engagez un entrepreneur électricien agréé** pour vérifier la sécurité du système électrique de votre maison. L'entrepreneur déterminera si la situation est sécuritaire et collaborera avec l'ESA pour que le fournisseur d'électricité rétablisse le courant dans votre maison.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET SYSTÈMES DE RECHARGE

Si vous possédez un véhicule électrique (VE) ou que vous considérez en acheter un, vous devez connaître les exigences pour recharger votre véhicule à domicile en toute sécurité.

Les VE ont différents niveaux et types de recharge qui utilisent différents voltages (volts) et ampérages (ampères) pour fonctionner. Les VE peuvent consommer beaucoup d'énergie. Il est donc important de s'assurer que votre panneau électrique peut supporter cette charge supplémentaire. Vous pourriez devoir le changer. Un [entrepreneur électricien agréé](#) (EEA) peut vous aider à déterminer vos besoins.

- Si votre maison nécessite une mise à niveau du panneau électrique, vous devez contacter votre service d'électricité local. Un EEA serait en mesure de vous aider.
- La personne qui effectue l'installation doit soumettre une notification de travaux à l'ESA et respecter le Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario.

- Si vous engagez un EEA, il soumettra la notification de travaux à l'ESA pour l'installation. Il vous fournira également un Certificat d'acceptation une fois les travaux complétés et approuvés comme étant conformes.
- Avant d'acheter un système de recharge de VE, recherchez le symbole ou l'étiquetage d'un organisme de certification ou d'évaluation reconnu.

Obtenez plus de renseignements à propos des systèmes de recharge des VE à l'adresse : esasafe.com/ev.





Electrical
Safety
Authority

[esasafe.com](https://www.esasafe.com)